

## **ADHESION AMICALE 2016**

## Inscription le mardi 17 novembre 2015 De 9h00 à 11h45 - 14h30 à 17h00

Vous avez la possibilité de déposer votre fiche d'adhésion avec votre règlement et les pièces justificatives concernant votre situation professionnelle ou/et familiale.

# tous les jeudis de 14h00 à 16h30 jusqu'au jeudi 10 décembre 2015 au bureau de l'Amicale

à l'Hôtel d'agglomération bureau n°014 - RDC-Ascenseur n°E6.

Pour les autres sites, vous pouvez également vous adresser à :

• Piscines : Laure COSSON

• Centre Technique d'agglomération : Noreddine BOULOUIZ – Monique GAILLARD

• Centre Horticole : Xavier CORDON

## LE MONTANT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2016 EST FIXÉ À : 29 Euros

Tout règlement en espèces devra être effectué uniquement au bureau de l'amicale contre récépissé.

#### Conditions pour adhérer :

Etre agent de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de CERGY-PONTOISE et de plus remplir l'une des conditions suivantes :

- Etre agent à titre permanent en qualité d'agent titulaire ;
- Etre agent à titre permanent en qualité d'agent non titulaire de droit public (selon les dispositions statutaires loi n° 84-53 du 26/01/1984 et du décret n° 88-145 du 15/02/1988) sous réserve de deux conditions cumulatives :
  - ✓ Effectuer un temps de travail supérieur ou égal à 50% du temps plein,
  - ✓ Avoir réalisé un mois de service, période d'essai non comprise, au 1er janvier de l'année d'inscription ;
- Etre agent non titulaire à titre temporaire en activité cumulant 12 mois d'activité à temps plein au cours des 2 dernières années précédant la date d'inscription ;
- Etre agent arrivant d'une collectivité adhérente au CNAS et à jour des cotisations ;
- Etre en contrat de droit privé au minimum de 2 ans période d'essai non comprise (contrat d'apprentissage, emploi d'avenir) mais dans ce cas, <u>il n'y a pas d'adhésion au CNAS</u>.
- Etre agent retraité de la CACP, sous réserve d'avoir cotisé consécutivement au minimum les 3 dernières années précédant la date de départ à la retraite et être adhérent à l'amicale sans interruption depuis le départ en retraite.

ATTENTION! POUR LES RETARDATAIRES,

AUCUNE INSCRIPTION NE POURRA ETRE PRISE APRES LA DATE DU 10 DECEMBRE 2015



#### TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.

#### Amicale du Personnel de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise



# **ADHESION AMICALE 2016**

Votre cotisation devra être accompagnée impérativement de la fiche d'adhésion ci-dessous dûment complétée et des pièces justificatives en fonction de votre situation professionnelle ou/et familiale.

### Adhésion enregistrée par :

Nom de l'agent :	Prénom :	<del></del>
Date de naissance//		
☐ Règlement en espèces ☐ Règlement par chèque		
Etiez-vous à l'Amicale en 2015 ? ☐ OUI ☐ NON - si NON, merci de noter votre n° SS : Etiez-vous inscrit au CNAS en 2015 ? ☐ OUI ☐ NON. Si NON précisez votre dernière année d'inscription au CNAS :		
☐ Agent Titulaire ☐ Agent contractuel ou permanent ☐ Agent temporaire ☐ Agent retraité		
Date d'entrée à la CACP :/		
Coordonnées personnelles :		
Adresse :		
Code postal : Ville :		
Tél: Adresse mail :		
J'autorise l'Amicale à utiliser mon adresse mail pour l'inscription à la newsletter :		
Direction:	Service :	N° de poste ou régie :
Nom du conjoint/concubin (ayant-droit) :Prénom :		
Enfant (s) de - 20 ans/25 ans PBS de l'agent et ceux de son conjoint si ils demeurent au domicile de l'adhérent :		
NOM:	Prénom :	Né(e) le :
NOM:	Prénom :	Né(e) le :
NOM:	Prénom :	Né(e) le :
NOM:	Prénom :	Né(e) le :
NOM:	Prénom :	Né(e) le :
NOM:	Prénom :	Né(e) le :

Pièces justificatives à joindre obligatoirement à la présente fiche d'adhésion :

- □ Pour les non-titulaires : joindre obligatoirement une copie de l'arrêté de nomination,
- Pour la prise en compte du conjoint et des enfants (entrée piscine, Noël...): à partir de 2 enfants, joindre la copie de l'attestation de la CAF. Pour un enfant, joindre copie de l'avis (ou des avis) d'imposition 2015 sur les revenus 2014 du foyer,
- Accès aux piscines de l'Agglomération, joindre la photo de l'agent pour les amicalistes n'ayant pas eu de carte en 2015

Fiche d'adhésion à compléter et à joindre obligatoirement au règlement.

Tout dossier incomplet sera refusé.